Décision n° 2019-0066
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 janvier 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 16 janvier 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-0066
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 janvier 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198300666	LES TAXIS RADIOS VILLE BLOIS	41 BLOIS	2 UHF
198703403	AEROPORTS DE PARIS	95 ROISSY EN FRANCE	2 UHF
198804690	AEROPORTS DE PARIS	94 VILLENEUVE LE ROI	2 UHF
198901058	LES TAXIS BLANCS DE ROUEN ET DE SON AGGLOMERATION	76 ROUEN	2 UHF
199202092	COMMUNE D'ESSERTS BLAY	73 ESSERTS BLAY	2 VHF
200101324	SOC DIDIER THUILLERAS SARL	07 BIDON	1 UHF
200300203	SOC TRANS URBAINS AGGLOMERATION D'EVRE	27 EVREUX	4 UHF
200301755	COMITE DEPARTEMENTAL DE ROLLER SKATING	37 PARCAY MESLAY	1 UHF
200400355	SARL TAXI BARDET	26 BOURG LES VALENCE	2 VHF
200601679	ALLIANCE TAXIS LOURDES.COM	65 LOURDES	2 UHF
200701494	SCI PROPEXPO	75 PARIS	1 UHF
201100048	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	91 WISSOUS	2 UHF
201200607	MEYLAN AMBULANCES	38 MEYLAN	1 VHF
201200684	STRATEGIC TELECOM	37 SAVIGNY EN VERON	2 VHF
201201478	LANCRY PROTECTION SECURITE	72 LE MANS	1 UHF
201300052	TSF OI	97 ST PIERRE	1 UHF
201300247	BNP PARIBAS REPM 53038	92 COURBEVOIE	2 UHF
201300326	COMITE DEPARTEMENTAL EQUITATION ARDECHE	07 PRIVAS	1 UHF
201500887	SYNDICAT CGT TAXIS BX GIRONDE	33 CENON	2 UHF
201600563	STE D'EXPLOITATION PARC EXPO VILLE DE PARIS	75 PARIS	2 UHF
201801123	ESCORTE MOTARD SECURITE LORRAINE	57 MONTIGNY LES METZ	1 VHF